

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 23 MAI 2013

Convocation du 13 Mai 2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY

Mrs COLMANT, SAVARD, LEBON, TRIPET, FORESTIER, HERBERT,

Pouvoir : Jean luc CAQUAIS à Frédéric LEBON

Gérard BOULEUX à Denis MAHOUDEAU

Absent : Carole MAGRANER

Secrétaire : Marie-Caroline PRUDHOMME

D. Mahoudeau demande aux membres du conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 11 AVRIL 2013. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès de Mr. Jean-François COPÉ, député, dans le cadre de la réserve parlementaire. Avis favorable à l'unanimité du Conseil. Il rappelle d'autre part que le permis de construire ayant fait l'objet d'un renvoi de pièces complémentaires, le délai d'instruction a été repoussé de 6 mois maximum, et qu'il n'a pas manqué d'insister auprès des services de la DDT sur le caractère d'urgence de ce dossier.

Enfin il rapporte au Conseil sa décision de demander une prorogation de la date de validité de la subvention accordée et notifiée par le Conseil Régional vu le retard occasionné par l'instruction du permis de construire.

ECLAIRAGE PUBLIC

Gilles COLMANT, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal qu'un projet d'enfouissement des réseaux électriques est en cours d'étude par le SMERSEM pour la rue du Moutier. Nous attendons des chiffrages précis de la part du SMERSEM, dans l'hypothèse où la commune déciderait simultanément l'enfouissement des lignes téléphoniques et d'alimentation d'éclairage public. Au vu du chiffrage de la participation qui sera demandée à la commune, le conseil municipal prendra une décision. Par ailleurs le SMERSEM envisage un renforcement de réseaux au début de la rue de Glatigny et un remplacement des fils nus de la rue de Soissons par des câbles torsadés.

JARDIN DU PRESBYTERE

Le maire informe le conseil que les locataires du presbytère sollicitent une participation de la commune pour le réaménagement du jardin qui a été dévasté par le précédent locataire. Après discussion, le conseil municipal décide de leur fournir 1m3 de gravillons et une enveloppe budgétaire de 500 € ht pour l'achat de végétaux.

ECOLE

Cantine scolaire :

Francine THIERY souligne que le nombre de repas fournis annuellement est passé de 6 500 en 2012 à 8 700 en 2013. Tenant compte de cette évolution, il a été demandé au prestataire « Les Petits Gastronomes » de revoir à la baisse le prix unitaire du repas. A la suite de quoi nous avons reçu une proposition de convention fixant le prix unitaire du repas à 2,42 ht, contre 2,65 ht précédemment, et ce à compter du 1^{er} Septembre 2013. Le conseil émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention.

Fixation de la participation des familles au repas, pour la saison 2013/2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 4,55 € / enfant/ jour la participation des parents et à 2,55 € /enfant /jour la participation des familles dans le cadre d'un P.A.I. Le Conseil municipal a décidé une augmentation minimale au regard de l'augmentation important du coût de fonctionnement de la cantine scolaire avec les nouveaux locaux.

Pour information, le maire rappelle que l'effectif actuel compte 98 enfants inscrits, et que sont attendus à la rentrée de septembre 2013, environ 112 enfants.

Enfin le conseil donne son accord pour l'achat d'un meuble de rangement destiné à la classe de Mr. LATAPIE, coût 358 € TTC.

REPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS

Un nouveau fournisseur propose de remplacer les photocopieurs de la Mairie et de l'école, par du matériel neuf à un coût global inférieur de location. Un des anciens photocopieurs restera disponible pendant 2 ans et son coût d'utilisation sera celui du coût unitaire de la copie facturé actuellement à la mairie et qui est de 0,016 €. Le maire suggère au conseil de mettre ce matériel à la disposition des associations qui seraient ainsi indépendantes à moindre coût. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire fait part à l'assemblée de l'enquête publique concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Canal de l'Ourcq qui se déroule actuellement et se terminera le 8 juin 2013. Conformément aux dispositions de l'Art. 214-8 du code de l'environnement, le conseil municipal de chaque commune où a été déposé le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau doit émettre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable avec les prescriptions suivantes : « sans nuisances pour les riverains et sans détérioration de la chaussée lors du transport des déchets à évacuer ».

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Il y aura désormais obligation de déclarer sa candidature en Sous-Préfecture de manière isolée ou groupée. Le scrutin majoritaire à 2 tours est maintenu pour les élections municipales dans les communes de -1000 hab avec possibilité de panachage.

Enfin, les délégués de communes pour l'intercommunalité seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil : le Maire, puis les adjoints.

QUESTIONS DIVERSES

Accord du conseil pour l'achat d'un nettoyeur haute pression pour le service technique : coût 300 € environ.

La séance est levée à 10 h 15 mn.

Denis MAHOUEAU

Maire